

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent des affaires législatives présente son troisième rapport :

Réunions :

Le Comité s'est réuni au palais législatif :

- le mercredi 22 décembre 2004 (troisième session de la trente-huitième législature);
- le mardi 2 mai 2006 (quatrième session de la trente-huitième législature);
- le jeudi 10 juillet 2008 (deuxième session de la trente-neuvième législature);
- le lundi 25 mai 2009 (troisième session de la trente-neuvième législature);
- le mercredi 10 mars 2010 (quatrième session de la trente-neuvième législature);
- le jeudi 20 mai 2010 (quatrième session de la trente-neuvième législature).

Questions à l'étude :

- Le rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2003, y compris le rapport sur la tenue de la 38^e élection générale provinciale le 3 juin 2003;
- le rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2006;
- le rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2007, y compris le rapport sur la tenue de la 39^e élection générale provinciale le 22 mai 2007;
- le rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2008.

Composition du Comité :

Réunion du mercredi 22 décembre 2004 :

- M. le *ministre* ASHTON;
- M. le *ministre* CHOMIAK;
- M. le *premier ministre* DOER;
- M. CUMMINGS;
- M. DEWAR;
- M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS (vice-présidente);
- M^{me} KORZENIOWSKI (présidente);
- M. LOEWEN;
- M. MURRAY;
- M. PENNER;
- M. SCHELLENBERG.

Substitution effectuée pendant la réunion :

M. le *ministre* MACKINTOSH remplace M. SCHELLENBERG.

Réunion du mardi 2 mai 2006 :

- M. DERKACH;
- M. DEWAR;
- M. le *premier ministre* DOER;
- M. HAWRANIK;
- M. le *ministre* LEMIEUX;
- M. le *ministre* MACKINTOSH;
- M. MARTINDALE;
- M^{me} MITCHELSON;
- M. REID (président);
- M. ROCAN;
- M. SCHELLENBERG (vice-président).

Réunion du jeudi 10 juillet 2008 :

- M. le *ministre* ASHTON;
- M^{me} BRICK (président);
- M. DEWAR;
- M. le *premier ministre* DOER;
- M. GOERTZEN;
- M. HAWRANIK;
- M^{me} HOWARD (vice-présidente);
- M. MCFADYEN;
- M^{me} la *ministre* MCGIFFORD;
- M. le *ministre* SWAN;
- M^{me} TAILLIEU.

Substitution effectuée pendant la réunion :

M. FAURSCHOU remplace M. MCFADYEN.

Réunion du lundi 25 mai 2009 :

- M. le *ministre* CHOMIAK;
- M. DERKACH;
- M. DEWAR;
- M. le *premier ministre* DOER;
- M. FAURSCHOU;
- M. GOERTZEN;
- M^{me} la *ministre* HOWARD (présidente);
- M. NEVAKSHONOFF (vice-président);
- M^{me} TAILLIEU;
- M. le *ministre* SWAN;
- M^{me} la *ministre* WOWCHUK.

Substitution effectuée pendant la réunion :
M. MAGUIRE remplace M. FAURSCHOU.

Réunion du mercredi 10 mars 2010 :

- M. le *ministre* BLAIKIE;
- M^{me} BRICK (vice-présidente);
- M. DERKACH;
- M. EICHLER;
- M. GOERTZEN;
- M^{me} la *ministre* HOWARD;
- M. MCFADYEN;
- M. REID (président);
- M. le *premier ministre* SELINGER;
- M. le *ministre* STRUTHERS;
- M. le *ministre* SWAN.

Réunion du jeudi 20 mai 2010 :

- M. ALTEMEYER;
- M. le *ministre* BLAIKIE;
- M^{me} BRICK (vice-présidente);
- M. le *ministre* CHOMIAK;
- M. EICHLER;
- M. GOERTZEN;
- M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS;
- M. MCFADYEN;
- M. PEDERSEN;
- M. le *premier ministre* SELINGER;
- M. le *ministre* STRUTHERS.

Le Comité a élu M. ALTEMEYER à la présidence.

Personne étant intervenue :

M^{me} Shipra Verma, *directrice générale adjointe des élections*

Motion :

Le Comité a adopté la motion qui suit :

Il est proposé que la motion adoptée pendant la réunion du Comité permanent des affaires législatives tenue le 21 janvier 2010 soit annulée et remplacée par ce qui suit :

Il est proposé qu'un sous-comité du Comité permanent des affaires législatives soit constitué afin de gérer le mécanisme de recrutement du nouveau directeur général des élections.

Il est proposé que le sous-comité ne fasse rapport d'une recommandation au Comité que si cette dernière reçoit l'assentiment général de tous les membres.

Il est proposé que le sous-comité soit composé de quatre députés du gouvernement, de deux députés de l'opposition officielle et d'un député indépendant.

Il est proposé que le sous-comité ait l'autorité de convoquer ses réunions, de tenir celles-ci à huis clos et d'exercer les attributions qu'il juge nécessaires en vue d'exécuter ses obligations liées au mécanisme de recrutement.

Il est proposé que le sous-comité nomme un groupe d'experts-conseils composé de trois membres qui participera au mécanisme de recrutement et fournira au sous-comité une liste de candidats classée par ordre de priorité.

Il est proposé que le sous-comité établisse le mandat du groupe d'experts-conseils et que le président puisse autoriser le personnel de l'Assemblée législative à assister à toutes les réunions du sous-comité et du groupe d'experts-conseils.

Il est proposé qu'au cours de ce processus, les leaders à l'Assemblée se réunissent pour discuter des modifications à apporter à la Loi électorale relativement aux nominations subséquentes au poste de directeur général des élections.

Rapport étudié et adopté :

Le Comité a examiné le rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2006 et l'a adopté sans modifications.

Rapports étudiés, mais non adoptés :

Le Comité a examiné les rapports indiqués ci-après, mais ne les a pas adoptés :

- le rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2003, y compris le rapport sur la tenue de la 38^e élection générale provinciale le 3 juin 2003;
- le rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2007, y compris le rapport sur la tenue de la 39^e élection générale provinciale le 22 mai 2007;
- le rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2008.

Le président,

Rapport présenté par :

M. ALTEMEYER

Le 20 mai 2010